

## Exposé au Conseil provincial

A l'entame de ce mot, je voudrais préciser l'état d'esprit de notre groupe politique : constructif. Nous souhaitons en effet apporter notre pierre à un débat que nous souhaitons et que nous souhaitons serein sur le lieu de travail des agents prestant à Namur. C'est pourquoi, par mon intermédiaire, notre groupe alimente le débat en venant devant le Conseil avec une proposition alternative concrète : un projet de concours d'architecture afin de rénover ou de reconstruire le Complexe Basse Marcelle qui devrait dès lors ne plus être mis en vente par la Province.

Pour héberger les agents travaillant à Namur (en ce compris Salzinnes), il existe quatre possibilités :

1. Le statu quo intégral : on ne touche à rien aux bâtiments existants (ce n'est pas ce que nous prônons) ;
2. Le statu quo amélioré : on ne change rien à la localisation actuelle des agents, mais on améliore l'efficacité énergétique des bâtiments. On désamiante ce qui est nécessaire,... ;
3. L'ajout d'un ou deux bâtiments dans la palette des bâtiments utilisés pour le moment. C'est le sens de notre proposition ;
4. Une cité administrative délocalisant l'ensemble des agents. C'est l'option du Collège.

Ce qui nous pose problème, c'est qu'il n'y a pas eu, jusqu'à présent, de réflexion sur les mérites respectifs des trois dernières alternatives. Le seul document d'étude existant à notre connaissance est un document administratif préparé par la Province et le BEP daté de novembre 2007. Ce document part du postulat qu'il faut une cité administrative et pose en gros la question suivante : « si on fait une Cité à Salzinnes (aucun autre endroit n'a été envisagé), on la fait dans deux clairières urbaines sur le site des Trieux ou sur un vaste espace près du Campus ? » Sans surprise, le Rapport encourage les autorités provinciales à privilégier le vaste espace plutôt que les petites clairières et d'y concentrer le plus grand nombre possible d'agents (quelque 500 équivalents temps-pleins).

Mais le Rapport ne fait pas la comparaison entre statu quo amélioré, palette étendue à 1 ou 2 bâtiments ou Cité administrative. Les auteurs ont dû partir du postulat que ce devait être une cité. C'est ce postulat qui nous pose problème. S'il était trivial pour tous que la meilleure solution, c'est la Cité, je ne viendrais pas avec une proposition alternative. Mais, pour l'heure, en l'absence d'arguments exposés au Conseil, nous ne sommes pas convaincus par la nécessité d'une telle cité, par son urgence et par son emplacement. Par la presse, j'ai appris hier qu'un expert dit indépendant aurait été chargé d'analyser la pertinence financière de la Cité. Qui ? Dans quelle cadre ? Selon quelle procédure ? On ne le sait pas, mais l'existence même de cette mission montre que notre questionnement n'est pas isolé.

Pourquoi a priori une Cité administrative ne nous paraît pas nécessaire aujourd'hui et pas meilleure qu'un statu quo amélioré avec ou sans Basse Marcelle relifté ?

Premièrement, de nos jours, la gestion du personnel requiert moins qu'auparavant de réunir en un endroit tous les services qui, dans le cas de la Province, sont d'ailleurs souvent d'une nature fort différente. Cela n'a pas nécessairement de sens de réunir la Culture, l'Action sociale et le Service technique Provincial dans un même bâtiment. Le développement des réseaux informatiques, notamment l'Intranet, permet de limiter les déplacements, ou, du moins, devrait le permettre. Pour certaines activités, pour certains métiers, on pourrait même recourir au télétravail, ce qui limiterait encore le nombre de mètres carrés de bureaux nécessaires par équivalent temps plein.

Deuxièmement, compte tenu de la pyramide des âges du personnel et de la politique de non remplacement systématique des agents mise en œuvre, avec certaines modulations, par le Collège, les départs à la retraite vont naturellement libérer des espaces de bureau au sein des bâtiments de l'administration.

Troisièmement, le coût. Le Collège chiffrerait à 25 millions d'euros le coût de la Cité. Notre question est : vaut-il mieux pour les finances provinciales construire la Cité, profiter d'économies d'échelle et d'énergie d'un bâtiment (dont on supposera qu'il sera construit en mode passif) et

revendre les bâtiments existants à un moment où les prix immobiliers semblent se tasser ou garder le patrimoine immobilier intact et en améliorer la performance énergétique ? Cette dernière option aurait au moins le mérite d'améliorer le patrimoine immobilier namurois quel qu'en soit son propriétaire. Nombre de maisons ou de bâtiments abritant des services provinciaux en Ville ont déjà fait l'objet de travaux de rénovation. D'autres, et parfois les mêmes, sont des "deux façades", ce qui réduit l'enveloppe à protéger d'un point de vue énergétique et, partant, les coûts de la rénovation. La question du coût mérite donc bien d'être étudiée.

Cela dit, quand bien même le Collège nous prouverait qu'il est de l'intérêt strictement financier de la Province de retenir le choix de la Cité administrative, se pose la question du bien-être social. La Province n'est pas une multinationale américaine qui peut procéder à des constructions, à des achats ou à des ventes de bâtiment sans se soucier de l'impact de ces transactions sur la gestion de la cité. Etre mandataire provincial, c'est avant tout être une responsable politique, c'est participer à la gestion de la "cité" au sens étymologique du terme. A cet égard, les répercussions du projet sur l'aménagement du territoire, sur le commerce, sur la mobilité, sur la qualité du service rendu aux citoyens doivent être intégrées dans la réflexion. C'est surtout ce volet qui nous amène à être réservé sur la localisation envisagée pour la Cité, à préférer l'option du maintien des bâtiments administratifs au coeur de la Ville et à formuler la proposition de la remise à neuf du Complexe Basse Marcelle.

Bien entendu, pour nous, le projet "Basse Marcelle" devrait s'inscrire dans le projet de revitalisation urbaine en cours et le nouveau complexe devrait être exemplaire sur le plan énergétique. Nous voulons un bâtiment passif et, pourquoi pas, un beau bâtiment qui, jouxtant le Palais provincial, pourrait être un bâtiment avec du style. D'où le choix de la formule du projet de concours d'architecture.